

## COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Jules HAIZE. — *Le Retour du duc Jean IV en Bretagne, 1379*, Saint-Servan, impr. de J. Haize (1921). In-8°, 36 p.

Lorsque Jean IV, rappelé d'un long exil par l'unanimité de ses sujets, revit les côtes de la Bretagne, en quel point aborda-t-il ? A Solidor, répond Bertrand d'Argentré<sup>(1)</sup>. A Dinard, dit au contraire La Borderie, et le frontispice de son *Histoire de Bretagne* représente la scène de l'arrivée sur la plage de l'Ecluse<sup>(2)</sup>.

Un éditeur de Dinard ayant pris l'initiative de faire célébrer, en sa ville, l'anniversaire de cet événement, ses voisins de Saint-Servan s'en sont alarmés, ont fouillé dans leurs bibliothèques, ont remis en lumière maint auteur oublié, ont si bien plaidé la cause de Solidor que le Conseil municipal de Dinard renonça aux fêtes projetées et que la Société historique de Saint-Malo, à l'arbitrage de laquelle le litige avait été dévolu, prononça (séance du 23 mai) cette sage sentence :

«... Les documents actuellement connus ne permettent pas d'affirmer que ce duc ait débarqué soit sur la rive droite, soit sur la rive gauche de la Rance. Cependant, si ce fut à Dinard, le débarquement ne put avoir lieu, vraisemblablement que dans l'anse du Prieuré ; il est par ailleurs établi que la flotte anglaise qui le rapatriait mouilla dans le port de Solidor ».

Le travail que publie aujourd'hui M. Haize n'est autre que le rapport qui servit de base à ce jugement, mais conclut nettement en faveur de Solidor. Il se distingue par l'étendue des recherches, la solidité de l'argumentation, non moins que la modération du ton. Sans recommencer une démonstration qui nous obligerait à citer de longs textes, néanmoins, pour permettre à nos lecteurs de se faire une opinion éclairée, nous allons présenter les éléments essentiels du problème énoncé ci-dessus :

(1) *L'Histoire de Bretagne*, Paris, 1588, p. 459.

(2) *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 50.

En dernière analyse, nous ne possédons que trois sources contemporaines des faits relatés, sources authentiques, bien informées, dignes de toute créance :

I. — Le *Chronicon briocense* : « ... *in alveo fluvii de Rance prope Maclovium III die Augusti anno predicto Domini MCCCLXXIX applicuit* <sup>(1)</sup> » (3 août 1379).

II. — Le *Chronicon Angliæ* <sup>(2)</sup> et l'*Historia anglicana* de Thomas de Walsingham <sup>(3)</sup> dont le récit est composé d'après une relation anglaise d'un témoin oculaire : « *applicuit ad portum juxta Sanctum Maloum pridie nonas augusti* » (4 août 1379).

On remarquera une différence d'un jour entre le récit anglais et le breton. Le 4 est plus probable, car il est plus difficile de lire *tertio* là où il y a *pridie*, que de lire III où il y a IIII.

III. — Une lettre de Du Guesclin datée de Saint-Malo le 10 août 1379. Il s'exprime ainsi : « *Tout le navire des Anglois est encore a Quidallet a l'ancre, la ou ils arriverent premierement et ne partent* <sup>(4)</sup> *nulx des gens d'armes dudit navire, excepté le duc qui fut, qui est a Dinan, et aucuns en sa compaignie...* <sup>(5)</sup> ».

Quidallet c'est la cité d'Alet, représentée aujourd'hui par la Cité, la chapelle Saint-Pierre et le port Saint-Père à Saint-Servan.

La flotte anglaise aborda donc au pied de la tour Solidor. En effet, cette lettre est, à notre avis, péremptoire, car les

(1) MORICE, *Mémoires*, I, 54. Cette chronique a été rédigée, selon Molinier (*Les Sources de l'Histoire de France*, IV, 3, 119), de 1394 à 1415. M. Haizé, en la datant de 1406, a pris pour la date de toute la chronique la date d'une pièce qui y est insérée *in finem*. Quant aux mots « *III die augusti inde proximo sequenti* », ils signifient, selon nous : « le 3 août suivant », rien de plus. Il traduit *alveum* par « le lit » de la Rance. Nous préférierions le traduire par embouchure, ou estuaire, comme fait Gaston Raynaud dans son édition de Froissard (t. IX, p. LXXXIX, note 2), mais rien, ni dans le latin classique, ni dans celui du *Glossaire* de Du Cange, ne nous y autorise formellement.

(2) Ed. E. M. THOMPSON (*Rerum britannicarum mediæ ævi scriptores*), 1874, p. 234.

(3) Ed. H. T. RILEY, t. I (1863, même collection), p. 403. Argentré le cite d'après la première édition qui est de 1574, La Borderie, d'après celle de 1603.

(4) « *portent* » d'après l'édition, ce qui n'a pas de sens; plus bas Du Guesclin répète : Les Anglois « n'ont nuls chevaux et doubtent *partir* de leur navire pour doubté que les gens des gallées qui touz jours s'en tiennent près y maittent le feu ». Plus loin il ajoute « *oudit navire n'a chenetomes de compte que le duc qui fut, Hues de Calveley* », etc. Il faut lire *chevetotnes*, capitaines.

(5) HAY DU CHASTELET, *Histoire de Bertrand Du Guesclin*, Paris, 1666, p. 477; MORICE, *Mémoires*, II, 224.

chroniques anglaises ne laissent pas de place à l'hypothèse <sup>(1)</sup> selon laquelle le duc serait descendu en un point du littoral, et le reste de la flotte en un autre. En revanche, elles autorisent à penser que Jean IV resta sur le pont de son navire sans débarquer <sup>(2)</sup> et repartit pour Dinan par la Rance. Le récit tout imagé et poétique tracé par La Borderie n'est pas une invention ni du grand historien, ni des narrateurs romantiques Le Jean <sup>(3)</sup> et Pitre-Chevalier <sup>(4)</sup>. On le retrouve dans le chroniqueur anglais avec tous ses détails, y compris l'épisode des chevaliers qui s'enfoncent dans l'eau jusqu'au menton pour aller voir le duc de plus près <sup>(5)</sup>.

Selon toute vraisemblance Jean IV aborda — s'il n'y débarqua pas — au port que protège la tour Solidor. Mais ici se pose une nouvelle question. La tour Solidor existait-elle en 1379 ? Selon La Borderie et Lobineau la première mention de son existence serait de 1382 et elle aurait été construite par Jean IV après son retour en Bretagne <sup>(6)</sup>. Je suis en mesure de prouver le contraire; il ressort en effet d'une bulle de Grégoire XI, conservée dans les archives du Vatican, qu'à la date du 14 mai 1372, la tour Solidor était nouvellement construite <sup>(7)</sup>. C'est un argument de plus en faveur des Servannais. N'est-il pas naturel, en effet, que Jean IV, ne pouvant débarquer à Saint-Malo occupé par les Français de Du Guesclin, ait dirigé sa flotte vers ce petit port où une forteresse opportune lui procurerait toute sécurité ? Justement, au nombre des seigneurs ralliés dès la première heure au duc, ne cite-t-on pas le vicomte de Dinan, gouverneur de Dinan et de Solidor ?

On a fait valoir en faveur de Dinard que le Prieuré de Dinard était une fondation des seigneurs de Montfort et que

(1) Emise déjà par Gaston RAYNAUD, *op. cit.*

(2) Sinon quelques instants (Guillaume DE SAINT-ANDRÉ, *Histoire rimée de Jean IV*; MORICE, *Preuves*, II, 347).

(3) Dans LEVOT, *Biographie bretonne*, I, Vannes, 1852, p. 641.

(4) *La Bretagne ancienne*, 1844, p. 142.

(5) *Cui occurrentes domini, milites, armigeri, mercatores, cives... tanta erat universalis hilaritas... ut cerneret certatim ipsos populi principes splendidissime armatos... se maris fluctibus praecipitanter ingerere et ad navem devote in qua Dux... erat, accedere; quibusdam... pelagi fluentis ad genua, nonnullis ad pectora, plerisque ad mentum usque, totaliter madefactis...* Plus loin, il dit du port : « non enim [naves] poterant omnes simul intrare, quia portus artus est et periculosus ».

(6) LOBINEAU, *Histoire*, p. 444 ; LA BORDERIE, *op. cit.*, pp. 98 et 108.

(7) L'abbé MANET affirme, dans ses *Grandes recherches mss.*, dit M. Halze, avoir vu un titre portant qu'un maréchal avait, en 1370, au nom du duc, la garde du château de Solidor. C'est possible.

Jean IV, comte de Montfort, était assuré d'un accueil favorable chez des religieux à sa dévotion. Mais ce raisonnement repose sur une confusion entre les *seigneurs* de Montfort (Montfort-sur-Meu, Ille-et-Vilaine) et les *comtes* de Montfort (Montfort-l'Amaury, Seine-et-Oise).

En définitive, à part quelques menues réserves, nous nous rallions aux conclusions de M. Haize touchant la forte probabilité de l'arrivée de Jean IV et de sa flotte au port de la cité d'Alet.

B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

---

J. BAUDRY. — *La Fontenelle le ligueur et le brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue (1574-1602)*. — Nantes, Durance, 1920. In-4°, 485 p., fac-sim., tableaux généalogiques. Prix : 10 fr.

On lira, avec grand intérêt, l'important ouvrage que feu M<sup>me</sup> Baudry a consacré à la sinistre galerie de brigands qui décore l'histoire de notre XVI<sup>e</sup> siècle finissant et dont Guy Eder de la Fontenelle fut le type le plus accompli. Un peu morcelé, parce que l'auteur coupe, de temps en temps, son récit pour intercaler, à côté de la figure principale, le portrait et les aventures de héros qui furent ses émules, mais non pas ses comparses, ce tableau d'ensemble laisse néanmoins une impression exacte et vivante de l'époque troublée de la Ligue en Bretagne. Quoique les sources en soient, pour la plupart, déjà connues et mises en œuvre, il apporte encore plusieurs éclaircissements nouveaux d'assez grosse importance. En particulier, il vient confirmer et appuyer sur une pièce authentique, tirée des papiers du regretté Gaston de Carné, le fait de la trahison, jusqu'ici présumée, mais non avérée, qui motiva la condamnation à mort de La Fontenelle. L'auteur aurait pu, sans grande difficulté, enrichir un peu sa documentation (1).

(1) Par exemple, j'ai relevé les notes suivantes dans les *Calendars of State papers. Domestic series of the reign of Elisabeth*, éd. by M. A. Everett GREEN, Londres, 1869, volume de 1595-1597, p. 79, 25 juillet 1595, interrogatoire de prisonniers : La charge des nouvelles fortifications construites en ce moment par Fontenelle à Douarnenez, dans la baie de Pouldavid, est supportée par le roi d'Espagne... et dernièrement Fontenelle a massacré cruellement 800 paysans de cette région, disant qu'il les affaiblirait tant qu'ils ne repousseraient plus trop fort, et qu'il les pendrait ensuite « by their purses. Also ». P. 560, 1597 (?): Thomas Honyman, marchand de Londres à Cecil, secrétaire d'Etat : j'ai appris